

074-200011773-20231208-D_2023_0375

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le **18 DEC. 2023**
ID : 074-200011773-20231208-D_2023_0375-AU

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CITÉ DE LA SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE -
AVENANT N° 11 AU BAIL
INITIAL AVEC L'ONG
ISLAMIC RELIEF -
LOCATION DU BUREAU N°
12**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-27 de son annexe ;

D_2023_0375

La Cité de la Solidarité Internationale (CSI) d'Annemasse Agglo a pour objectif de créer des conditions favorables au développement des Organisations de Solidarité Internationales ou OSI (ONG, Organisations Internationales, prestataires de services des ONG) dans l'agglomération annemassienne, au cœur du Grand Genève.

Dans sa délibération n° C-2011-207 du 28/09/2011, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs de location pour les organisations à but non lucratif à 13 € HT par m² par mois.

L'ONG ISLAMIC RELIEF loue depuis le 10 septembre 2012 au sein de la CSI, un bureau (n°12) d'une superficie de 37,88 m² ainsi qu'une place de parking (n°76).

Par courrier du 14 septembre 2023, son Directeur a sollicité la prolongation de cette location pour une durée de 12 mois.

Après étude du dossier, la Maison de l'Eco. en charge du projet de la C.S.I., a émis un avis favorable.

Il convient donc d'établir un avenant au bail de l'ONG Islamic Relief prorogeant la durée de la location pour un an soit jusqu'au 9 septembre 2024 inclus.

Le loyer mensuel charges incluses s'élève à 492,44€ HT, soit 590,93 € TTC (TVA 20%).

Le Président DÉCIDE :

D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°11 au bail signé avec Islamic Relief pour la prolongation de la location du bureau n°12 et du parking n°76 pour un loyer mensuel fixé à 492,44€ HT, soit 590,93€ TTC, charges incluses,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant en cas d'empêchement à le signer,

D'IMPUTER les recettes correspondantes au Budget Principal, article 752, gestionnaire PATADM, destination OAMT12.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 15/12/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **18 DEC. 2023**

ID : 074-200011773-20231208-D_2023_0375-AU

S'LO

la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BAIL CIVIL

AVENANT N° 11

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS AGGLOMERATION, par abréviation ANNEMASSE AGGLO, domiciliée 11 avenue Emile Zola - 74100 ANNEMASSE, SIRET n° 200 011 773 00013, représentée par son Président en exercice, **Monsieur Gabriel DOUBLET**, agissant en vertu d'une décision du Président en date du.....,

Ci-après dénommée « le Bailleur »,
D'une part,

ET

L'ONG **ISLAMIC RELIEF SUISSE**, ayant le statut d'association, dont le siège social est situé 18 Avenue du Bouchet – 1209 GENEVE SUISSE, représentée par **Mr. Jamal KRAFESS**, en sa qualité de Directeur,

Ci-après dénommée « le Preneur »,
D'autre part,

PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIV

La Cité de la Solidarité Internationale (CSI) d'Annemasse Agglo soutenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, a pour objectif de **créer des conditions favorables au développement des Organisations de Solidarité Internationales** ou OSI (ONG, Organisations Internationales, prestataires de services des ONG) sur l'agglomération annemassienne, au cœur du Grand Genève.

Par délibération n° B-2012-111 du 26 juin 2012, le Bureau Communautaire a approuvé les termes d'un bail civil autorisant ISLAMIC RELIEF SUISSE à occuper le bureau n° 12 situé au 3^{ème} étage du bâtiment C, dit immeuble « Etoile du Sud », sis 13 avenue Emile Zola à Annemasse, ainsi qu'une place de parking associée numérotée 76 située en sous-sol N-1.

Ce bail arrivant à son terme le 9 septembre 2023, l'ONG a sollicité d'Annemasse-Agglo le renouvellement de la location de ces locaux pour une durée de 12 mois.

La Maison de l'Eco a émis un avis favorable au renouvellement du bail d'Islamic Relief Suisse, ses activités étant en adéquation avec les critères de la CSI.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Article 1

La location du **bureau n° 12** et la **place de parking n°76** sont prolongées et acceptées pour une durée de **12 mois** qui commence à courir le 10 septembre 2023 pour se terminer le 9 septembre 2024.

Cette durée est renouvelable sur demande expresse deux mois avant l'échéance.

Article 2

Le présent avenant est consenti aux mêmes conditions financières que celles du bail initial, à savoir un loyer mensuel de 13 € HT/ m², soit **492,44€ HT** (quatre cent quatre-vingt-douze euros et quarante-quatre centimes hors taxes), soit **590,93 € TTC** (cinq cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-treize centimes toutes taxes comprises) au taux actuel de TVA de 20%.

Article 3

Toutes les autres clauses du bail initial demeurent inchangées.

Fait à Annemasse,
Le

Signature des parties précédée de la mention " Lu et approuvé "

Le Bailleur,

**Le Président d'ANNEMASSE AGGLO
Monsieur Gabriel DOUBLET**

Le Preneur,

**Le Directeur d'ISLAMIC RELIEF
Monsieur Jamal KRAFESS**